

TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée 2020

Les familles des élèves qui demandent le transport scolaire pour la 1ère fois doivent effectuer une **inscription**.

Les familles qui avaient communiqué une adresse électronique en 2019-2020 ont reçu un courriel d'information avant le 03 juin 2020 pour effectuer le **renouvellement** de leur dossier.

L'inscription ou le renouvellement d'inscription aux transports scolaires pour le collège s'effectue en ligne à **compter du 05 juin 2020 (fin d'après-midi) jusqu'à fin juin 2020** et est **obligatoire** pour pouvoir bénéficier d'une carte de transport gratuit.

Site du Conseil départemental 31 : www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/

Sur ce même site, les familles peuvent suivre l'avancée de l'instruction de leur dossier et la procédure de délivrance du titre de transport gratuit.

Les élèves externes de la Haute-Garonne bénéficient comme les élèves demi-pensionnaires, d'un titre de transport gratuit, sauf si dérogation accordée), valable uniquement pour un aller et retour quotidien.

Les titres de transports des nouveaux inscrits sont envoyés aux familles d'où la **nécessité de remplir correctement la partie « adresse »**.

- Si l'élève n'a jamais eu de carte Pastel, **une photo doit être obligatoirement fournie sur le formulaire internet**.
- Si l'élève **bénéficie déjà de la gratuité des transports** accordée par le Conseil départemental 31 au cours de l'année scolaire 2019-2020 **et possède une carte Pastel, il doit la conserver en vue de rechargement du contrat scolaire 2020-2021 et indiquer son numéro sur le formulaire**.

Le secrétariat